



## Refus de signer mon 5eme CDD

Par **lsrcnl**, le **04/01/2013** à **15:00**

Bonjour tout le monde,  
Voila je vous fait part de ma situation:

Après avoir signé mon 4eme CDD qui a prit fin le 31/12/2012, j'ai refusée de signé un 5eme cdd.

A ce jour, je n'ai pas eu de nouvelles pour avoir mes papiers de fin de contrat. Et en plus de cela quand j'essaye d'avoir des renseignements mon travail me repond qu'il faut que je fasses un courrier qui dirait que j'ai refusée de signer le 5eme Cdd.

Mes questions:

- Est ce normal de me demander un tel papier? Cela va t il empeché que je percoive mes indemnités au chômage?
- Pour moi je pensais que c'etait pas plus de 3CDD consecutifs, est toujours le cas? car mon travail m'a fait signé des petits cdd donc en tout ca fait 11 mois. Il on repondu que c'etait legal il fallait pas dépasser un an!

je sais pas si c'est important mais je travaillais dans le secteur public

Merci d'avance pour vos reponses, je ne voudrais pas faire d'erreur avant d'entamer quoi que ce soit.

Par **pat76**, le **05/01/2013** à **18:09**

Bonjour

Vous travaillez pour une société privée ou pour la fonction publique?

Quels sont les motifs des CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise.

Vous n'avez pas signé de 5ème CDD et vous continuez à travailler dans l'entreprise?

Par **Isrcnl**, le **06/01/2013** à **11:54**

Bonjour,

Je travail pour un hopital public de la ville de Paris (aphp).

Non c'est leur fonctionnement. J'ai du coup lu dans leur convention collectif qu'il etait en droit de proposer jusqu'a 6 ans de CDD!

Il me prometait un CDI depuis mon 2eme cdd. Mais jamais vu la couleur.

Je ne travail plus chez eux, j'attends toujours mes papiers pour mon chomage.

Combien de temps on il droit de faire patienté?

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **13:47**

Bonjour

A quelle date avez-vous arrêté de travailler?